RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2017

UNION SYNDICALE D'AMENAGEMENT HYDRAULIQUE DU NORD

SOMMAIRE

INTRODUCTION

PARTIE N° 1 :

LE CONTEXTE INTERNATIONAL ET NATIONAL — Page 4

1) L'environnement macroéconomique — Page 4
2) Les principales tendances des finances locales — Page 5

PARTIE N° 2 :

PRESENTATION DE LA STRUCTURE : GOUVERNANCE ET SERVICES — Page 6

PARTIE N° 3 :

EVOLUTION FINANCIERE DE L'USAN ET DU SIABNA AU TRAVERS DES COMPTES ADMINISTRATIFS DE 2016 — Page 11

Evolution financière de l'USAN au travers des comptes administratifs 2015 et 2016. — Page 12

I Les éléments clés — Page 12
II Les principaux chapitres du compte administratif 2016 en comparaison avec le compte administratif 2015 — Page 15
III Le compte administratif 2016 du budget Annexe — Page 19

PARTIE N° 4 :

Les Budgets 2017 de l'Union Syndicale d'Aménagement Hydraulique du Nord — Page 21

A. Le Budget principal 2017 — Page 22
B. Le Budget annexe 2017 — Page 25

PARTIE N° 4 :

Les perspectives pluriannuelles — Page 27

INTRODUCTION

Le Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) est à la base un exercice réglementaire posé par l'article L2312-1 du CGCT.

Présentation des modifications liées à la loi portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) du 7 Août 2015.

Article 107 « Amélioration de la transparence financière »

- Le Rapport d'Orientation Budgétaire des EPCI doit être transmis obligatoirement aux communes membres.

- Lorsqu'un site internet de la commune existe, le rapport adressé au conseil municipal à l'occasion du Rapport sur les orientations budgétaires doit être mis en ligne.

- 2 mois avant l'examen du budget, le maire des communes de plus de 3 500 habitants présente au conseil municipal, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que la structure et la gestion de la dette. Il est désormais pris acte par une délibération spécifique du Rapport au conseil municipal.

- Pour les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport comporte en plus la présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Il précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail. Il est transmis au préfet et au président de l'EPCI dont la commune est membre ; il fait l'objet d'une publication. Cette disposition s'applique également aux EPCI de plus de 10 000 habitants et comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Mais ce Rapport d'Orientation Budgétaire est également l'occasion d'exposer et de partager les éléments de contexte qui président à sa construction. Il est aujourd'hui considéré comme un lieu commun d'affirmer que dans l'économie mondialisée que nous connaissons, chaque pays, chaque économie, chaque zone géographique sont de plus en plus interconnectés. Il en ressort par conséquent un jeu de dominos où l'activité économique mondiale influence l'état de notre économie nationale, et donc ses finances publiques, qui viennent à leur tour avoir un impact sur les collectivités territoriales en général et le budget de l'Union Syndicale d'Aménagement Hydraulique du Nord en particulier. Construire le budget 2017 revient donc en premier lieu à saisir le contexte financier dans lequel il évolue.

Entretien de cours d'eau par épareuse (Meteren)

USAN

PARTIE N° 1:

LES PERSPECTIVES INTERNATIONALES ET NATIONALES:

Le contexte du BP 2017

LE RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE DEPUIS LA LOI NOTRE

LE CONTEXTE INTERNATIONAL ET NATIONAL

Les éléments repris dans ce chapitre émanent notamment du rapport économique, social et financier du projet de loi de finances pour 2017 et de la note de conjoncture de l'INSEE émise pour 2016.

A°) L'environnement macroéconomique

La croissance de l'économie mondiale est restée modérée début 2016, en deçà de sa tendance de long terme.

La zone euro a cependant montré des signes de résilience, portée notamment par la demande intérieure.

Il en est de même en France, en particulier grâce au soutien de la consommation des ménages. Des signes de reprise de l'investissement sont aussi perceptibles.
Enfin, l'activité dans la construction résidentielle paraît redémarrer après plusieurs années de stagnation. Sur ces bases, la reprise graduelle de l'économie française se poursuivrait, avec une petite accélération au second semestre si l'environnement international s'améliore un peu.
La variation des prix à la consommation resterait très mesurée.
La poursuite d'une politique très expansionniste de la BCE continuerait à peser sur les taux d'intérêt européens.

Les Chiffres clés du scénario pour la France en 2016:

• Une croissance annuelle qui atteindrait +1,6 % en moyenne, (+0,4 point par rapport à 2015);
• Une demande interne qui accélérerait, notamment l'investissement des entreprises : +4,7 % en 2016 (après +2,7 % en 2015) ;
• Un commerce extérieur qui freinerait davantage l'activité : la contribution à la croissance serait de −0,7 point en 2016 ;
• Une inflation qui se redresserait et atteindrait +1 % fin 2016 ;
• Une hausse attendue de l'emploi total : +210 000 en 2016 ;
• Un taux de chômage qui baisserait de 0,4 point à 9,8 % fin 2016.

Côté ménages :

• Au premier trimestre 2016, la consommation des ménages a nettement accéléré (+1,0 % après 0,0 %), atteignant sa plus forte croissance depuis début 2006, notamment du fait des achats de billets pour l'Euro 2016 de football.
En moyenne sur l'année, elle augmenterait de 1,6 %, quasiment comme en 2015.
• L'investissement des ménages cesserait de baisser après plusieurs années de fort recul (+0,2 % en moyenne annuelle en 2016).

Côté entreprises :

• Le taux de marge continuerait d'augmenter, se rapprochant un peu plus de sa moyenne d'avant-crise (32,4 % attendu fin 2016).

• Les taux d'intérêt restent à bas niveau.

• L'investissement des entreprises a vivement accéléré fin 2015 puis début 2016. En moyenne sur l'année, il serait le principal facteur de l'accélération de l'activité.

B°) Les principales tendances des finances locales

Après une brève interruption de sa contraction en 2015 (+ 1,8 %), l'épargne brute diminuerait à nouveau en 2016 (- 2,9 %).

Malgré leur faible progression (+ 1,8 %), les dépenses de fonctionnement retrouveraient une croissance supérieure à celle des recettes courantes (+ 1,0 %). Ces dernières absorberaient la troisième année de baisse des dotations et bénéficieraient de recettes fiscales moins dynamiques (+ 3,0 %, après + 5,2 % en 2015).

Le recours au levier fiscal serait utilisé de manière limitée par le bloc communal et plus fortement par les départements.

Les dépenses d'investissement interrompraient leur forte baisse (- 17 % cumulés sur 2014 et 2015) pour se stabiliser (- 0,4 %) à 48,1 milliards d'euros. Ces dépenses seraient financées par un recours à l'endettement très limité.

Les emprunts diminueraient en effet de 20 % en 2016, passant de 20,5 milliards d'euros à 16,4 milliards d'euros.

L'encours de dette ne progresserait ainsi que de 1,1 % pour atteindre 182,6 milliards d'euros en fin d'année. Dans le même temps, la trésorerie des collectivités locales, qui s'était fortement accrue fin 2015, ne devrait quasiment pas augmenter.

Frayères en eau – ZEC de Borre

USAN

PARTIE N° 2 :

PRESENTATION DE LA STRUCTURE : GOUVERNANCE ET SERVICES

L'Union Syndicale d'Aménagement Hydraulique du Nord (USAN), dont le siège est à Radinghem-en-Weppes (59320), est un établissement public reconnu par arrêté préfectoral du 17 août 1966 et par arrêté préfectoral du 5 mai 2014 portant approbation des statuts suite à la fusion au 1er janvier 2014.

Dans un objectif de lutte contre les inondations, l'USAN entretient et aménage un réseau de plus de 1 300 km de cours d'eau. L'USAN a également mis en place une stratégie de lutte contre les espèces invasives.

❑ **Reconnu comme Syndicat Mixte (arrêté préfectoral du 11 décembre 2007), l'USAN propose l'adhésion « à la carte » pour 3 compétences :**

- Hydraulique (entretien et aménagements des cours d'eau et lutte contre les inondations)
- Participation aux Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE)
- Lutte contre les espèces invasives

❑ **L'USAN en quelques chiffres :**

- Communes adhérentes : **117 communes et 1 communauté de communes**
- Longueur du réseau de cours d'eau géré : **1 271,93 Kms**
- Superficie : (Bassin Versant global) **116 188 Ha**

Au 1er janvier 2017, le comité syndical comprend 61 membres titulaires élus par 11 collèges électoraux composés par 2 délégués désignés par chacune des 117 communes et 1 communauté de communes membres.

Afin d'assurer l'ensemble de ses missions, l'USAN emploie 38 agents administratifs et techniques, encadrés par le Directeur Général des Services.

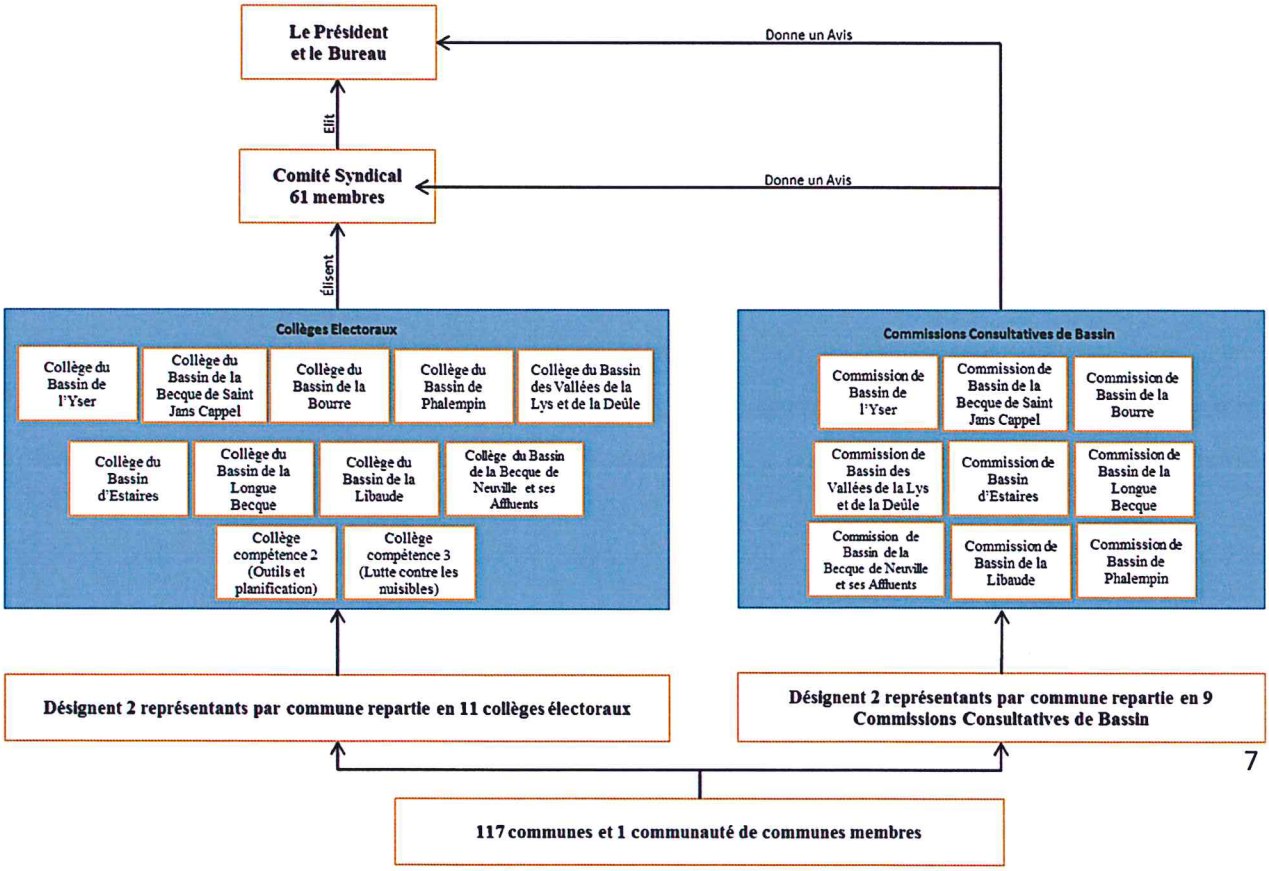

Direction Général des Services : Jean-Paul DOMBROWSKI

Direction de la Stratégie Environnementale et Foncière : Valérie LORENSKI

La Direction de la Stratégie Environnementale et Foncière pilote les études préalables nécessaires à la réalisation des travaux d'entretien ou de restauration des cours d'eau.

Cette Direction assure également la prise en compte des problématiques environnementales dans les projets hydrauliques de l'USAN notamment au travers de la réalisation de plans et programmes tels que le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de l'Yser ou les Plans de Gestion Ecologique des cours d'eau.

Direction de la Prévention des Inondations : Mathieu PARAT

La Direction de la Prévention des Inondations pilote les études préalables à la création des zones d'expansion de crues et aux aménagements de lutte contre les ruissellements en zone agricole.

Cette direction élabore également le Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) de l'Yser et suit l'élaboration de celui de la Lys. Elle participe à la définition des Plans de Prévention des Risques d'Inondations (PPRI) et accompagne les structures en charge de la définition des Stratégies Locales de Gestion des Risques d'Inondations (SLGRI).

Direction des Infrastructures Hydrauliques : Jacky DUQUENOY

La Direction des Infrastructures Hydrauliques gère les projets de grandes ampleurs tels que les bassins de rétention, les zones d'expansion des crues, la rénovation des ouvrages, etc… de la conception jusqu'au suivi de chantier.

Cette direction émet également des avis techniques sur différents projets qui impactent les cours d'eau gérés par l'USAN comme les rejets d'eaux pluviales lors de travaux construction, les ouvrages d'art, les canalisations…

Direction de l'Aménagement et de la Gestion des Réseaux : Gontran VERSTAEN

La Direction de l'Aménagement et de la Gestion des Réseaux assure les missions opérationnelles de l'USAN sur le terrain concernant l'entretien régulier des cours d'eau.

Cette direction gère :

- les travaux de faucardement et de défenses de berges,
- les travaux ponctuels de taille de la végétation,
- la mise en œuvre des futurs plans de gestion et de restauration des cours d'eau,
- le service de lutte contre les espèces invasives.

Pour mener à bien ces missions, sous l'égide du Directeur et de 3 conducteurs de travaux, 7 équipes de terrain sont déployées sur le territoire.

ZEC de Borre

Direction des Moyens de la Collectivité : Isabelle FREMAUX

Cette direction gère 4 domaines :

• **Finances et Commande Publique :** Le Service des Finances et Commande Publique prépare, met en forme, suit et contrôle l'exécution des documents budgétaires. Parmi ceux-ci on trouve le budget primitif, les décisions modificatives et le compte administratif. Il a en charge également la gestion financière de la trésorerie, les emprunts, la programmation pluriannuelle des investissements et la comptabilité analytique. Il a également en charge le lancement des procédures de marchés publics, leur suivi et leur contrôle.

• **Ressources Humaines :** Le Service des Ressources Humaines gère la paie et son application et met en œuvre les moyens de gestion individuelle et collective du personnel. Le service assure auprès des salariés un rôle de conseil et d'assistance dans le domaine de la gestion des carrières (promotions, retraite …). Le service des ressources humaines est enfin responsable du développement des compétences (formation, apprentissage…).

• **Administration générale :** Le service assure le contrôle et l'élaboration de certains actes (délibérations, arrêtés, décisions du Président, rapports…).

• **Accueil et Communication :** Le service gère l'accueil de la collectivité ainsi que l'ensemble de sa communication.

EVOLUTION DU PERSONNEL DE 2014 à 2016

	ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/2014		ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/2015		ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/2016	
CATEGORIES	GRADES OU EMPLOIS	TOTAL	GRADES OU EMPLOIS	TOTAL	GRADES OU EMPLOIS	TOTAL
	EMPLOIS FONCTIONNELS (a)	1	EMPLOIS FONCTIONNELS (a)	1	EMPLOIS FONCTIONNELS (a)	1
A	Directeur général adjoint des services	1	Directeur général adjoint des services	1	Directeur général adjoint des services	1
	FILIERE ADMINISTRATIVE (b)	8	FILIERE ADMINISTRATIVE (b)	6	FILIERE ADMINISTRATIVE (b)	6
B	Rédacteur Principal de 2ème Classe	/	Rédacteur Principal de 2ème Classe	1	Rédacteur Principal de 2ème Classe	1
B	Rédacteur	1		/		/
C	Adjoint Administratif 1ère Classe	3	Adjoint Administratif 1ère Classe	2	Adjoint Administratif 1ère Classe	3
C	Adjoint Administratif 2ème Classe	1	Adjoint Administratif 2ème Classe	1		
C	Adjoint Administratif Principal 1ère Classe	2	Adjoint Administratif Principal 1ère Classe	1	Adjoint Administratif Principal 1ère Classe	1
C	Adjoint Administratif Principal 2ème Classe	1	Adjoint Administratif Principal 2ème Classe	1	Adjoint Administratif Principal 2ème Classe	1
	FILIERE TECHNIQUE (c)	25	FILIERE TECHNIQUE (c)	26	FILIERE TECHNIQUE (c)	29
A	Ingénieur	2	Ingénieur	1	Ingénieur	1
A	Ingénieur Principal	1	Ingénieur Principal	2	Ingénieur Principal	2
B	Technicien Principal de 1ère Classe	1	Technicien Principal de 1ère Classe	1	Technicien Principal de 1ère Classe	1
B	Technicien Principal de 2ème Classe	1	Technicien Principal de 2ème Classe	1	Technicien Principal de 2ème Classe	1
C	Adjoint Technique 1ère Classe	/	Adjoint Technique 1ère Classe	1	Adjoint Technique 1ère Classe	1
C	Adjoint Technique 2ème Classe	9	Adjoint Technique 2ème Classe	9	Adjoint Technique 2ème Classe	12
C	Adjoint Technique Principal 1ère Classe	2	Adjoint Technique Principal 1ère Classe	2	Adjoint Technique Principal 1ère Classe	2
C	Adjoint Technique Principal 2ème Classe	6	Adjoint Technique Principal 2ème Classe	6	Adjoint Technique Principal 2ème Classe	5
C	Agent de Maitrise	1	Agent de Maitrise	1	Agent de Maitrise	2
C	Agent de Maitrise Principal	2	Agent de Maitrise Principal	2	Agent de Maitrise Principal	2
	TOTAL GENERAL (a+b+c)	**34**	**TOTAL GENERAL (a+b+c)**	**33**	**TOTAL GENERAL (a+b+c)**	**36**

PARTIE N° 3 :

EVOLUTION FINANCIERE DE L'USAN ET DU SIABNA AU TRAVERS DES COMPTES ADMINISTRATIFS DE 2016

Introduction :

Les comptes de l'USAN en 2016 ont été impactés par des évènements exceptionnels prévus ou non qui ont grevé de 100 000 € la capacité d'autofinancement nette.

Il s'agit bien sur des évènements exceptionnels de mai / juin qui ont eu des conséquences sur la section de fonctionnement (heures supplémentaires, location de matériels, etc.) mais aussi des festivités liés au 50ème anniversaire de l'USAN.

Evolution financière de l'USAN au travers des comptes administratifs 2015 et 2016.

I. Eléments clés

A. Capacité d'autofinancement brute = 832 900 €

B. Capacité d'autofinancement nette = 555 000 €

Capacité d'autofinancement nette de 2010 à 2016

Années	Capacité d'autofinancement nette
2010	252 000 €
2011	345 000 €
2012	708 000 €
2013	688 500 €
2014	773 500 €
2015	654 900 €
2016	555 000 €

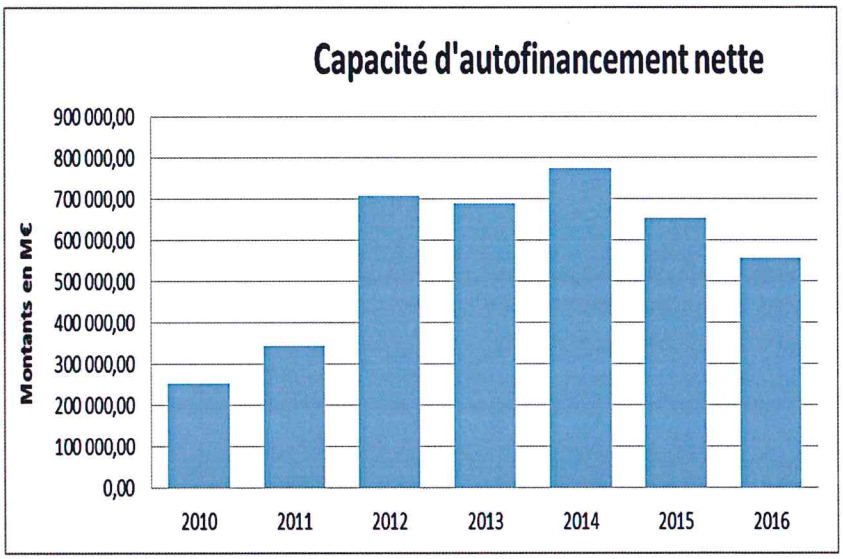

C. Excédent cumulé de fonctionnement = 1 866 800 €

D. Excédent cumulé d'investissement sans report = 849 900 €

E. Excédent cumulé d'investissement avec reports = 734 200 €

F. Evolution des dépenses d'équipement **avec reports** depuis 2010.

Années	Dépenses d'équipement avec report
2010	605 000 €
2011	779 000 €
2012	779 000 €
2013	7 277 200 €
2014	8 398 000 €
2015	6 095 000 €
2016	2 238 400 €

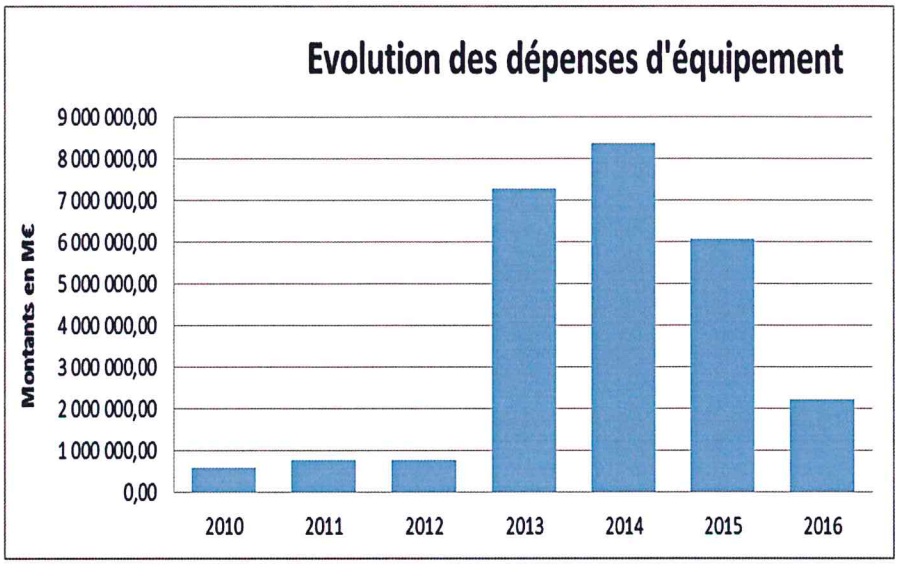

G. Situation pluriannuelle des emprunts au niveau du capital restant dû.

01/02/2017	Situation Pluriannuelle des Empruntss	1 / 1

Montants : Capital Restant

UNION SYNDICALE D'AMENAGEMENT

Soldé	N°	Objet	Capital initial	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
☐	E2	USAN	546 324,84	50 050,39									
☐	E3	USAN	64 485,91	5 907,76									
☐	E4	USAN	2 500 000,00	2 458 519,04	2 373 064,53	2 284 175,44	2 191 713,72	2 095 535,78	1 995 492,26	1 891 427,80	1 783 180,79	1 670 583,12	1 553 459,92
☐	E5	USAN	315 000,00	228 138,62	209 112,65	189 202,20	168 366,12	146 561,39	123 742,97	99 863,74	74 874,39	48 723,31	21 356,48
☐	E6	USAN	57 200,00	42 572,12	37 255,64	31 702,45	25 902,01	19 843,31	13 514,84	6 904,61			
☐	E7	USAN	244 800,00	132 890,29	116 151,71	98 715,13	80 551,44	61 630,33	41 920,20	21 388,16			
☐	E9	USAN	311 000,00	83 191,81	56 906,18	29 201,12							
☐	E11	USAN	100 268,77	9 021,37									
☐	E12	USAN	300 000,00	190 491,76	172 395,52	153 598,96	134 074,97	113 795,40	92 731,01	70 851,43	48 125,11	24 519,28	
☐	E13	USAN	391 200,00	156 009,16	127 240,16	97 303,13	66 150,66	33 733,40					
☐	E14	USAN	235 000,00	78 643,75	60 272,22	41 066,62	20 989,08						
☐	E15	USAN	350 000,00	215 975,99	193 090,22	169 135,68	144 052,47	117 818,34	90 348,61	61 596,04	31 500,73		
☐	E16	EMPRUNT E155 USAN	162 368,90	16 922,91									
☐	E17	USAN 164E	302 227,17	230 344,84	204 761,06	178 320,23	150 993,63	122 751,59	93 563,44	63 397,49	32 220,98		
Total du Budget UNION			5 879 875,61	3 898 679,81	3 550 249,89	3 272 420,96	2 982 804,10	2 711 669,54	2 451 313,33	2 216 429,27	1 969 902,00	1 743 825,71	1 574 816,40
Total général			5 879 875,61	3 898 679,81	3 550 249,89	3 272 420,96	2 982 804,10	2 711 669,54	2 451 313,33	2 216 429,27	1 969 902,00	1 743 825,71	1 574 816,40

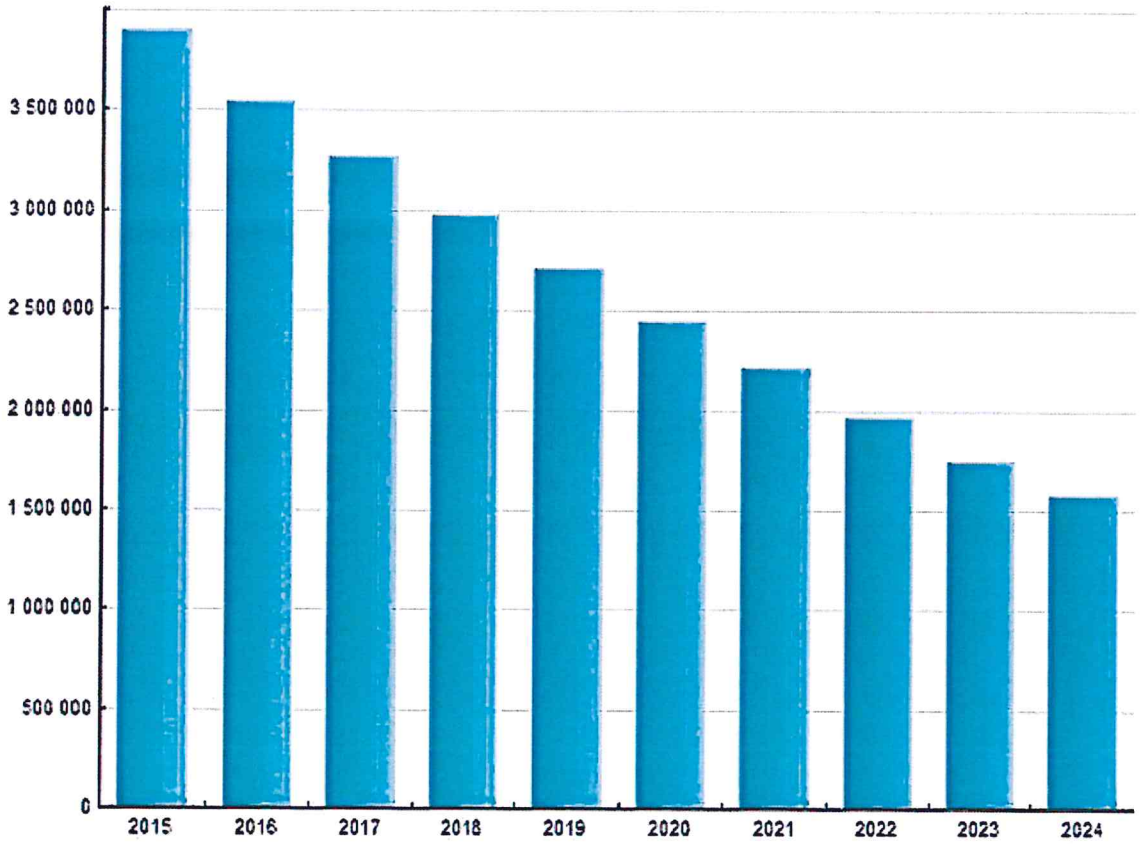

H. Situation pluriannuelle des emprunts au niveau des annuités.

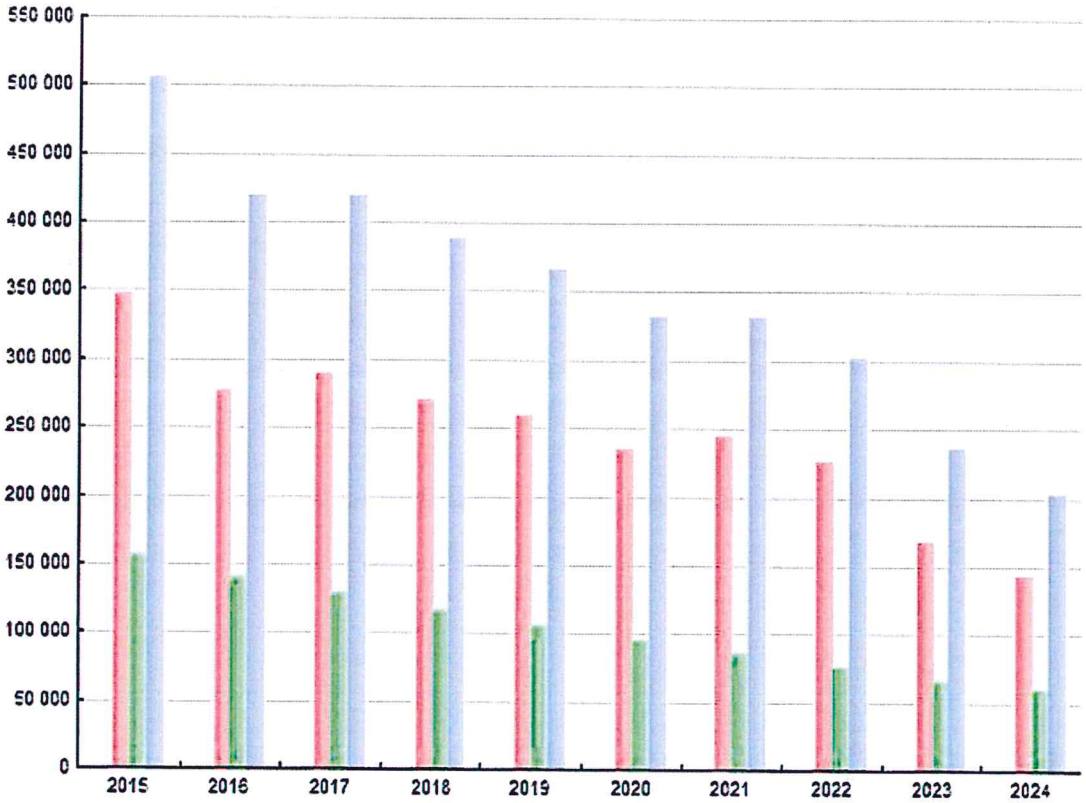

II. Les principaux chapitres du compte administratif 2016 en comparaison avec le compte administratif 2015

A. Les dépenses réelles de fonctionnent

+ 168 400 € (sans la provision) soit + 6,38 % (en 2015 = - 2%)

Chapitre 011 : Charges à caractère général = + 13,35 % - 3 100 €

Cette augmentation est principalement due à 4 facteurs :

- 50ème anniversaire
- les inondations de mai et juin
- le réseau électrique des ZEC de Borre
- la réalisation du site web

Quelques articles significatifs

60612 = Electricité = + 6 000 €

→ ZEC

6257 = Réceptions = + 16 500 €

→ 50ème anniversaire

611 = Prestations de services = + 45 200 €

→ AMO téléphonie

→ 50ème anniversaire

→ Site internet

6135 = Locations mobiliers = +18 400 €

→ Inondations

6156 = Maintenance = + 8 700 €

→ Un prestataire informatique en plus

Chapitre 012 : Charges de Personnel = + 4,79 % soit + 65 400 €

Rappel : 2015 = -5,2 %

- 3 départs en retraite compensés partiellement en 2015 (grutier) et 2016 (agent administratif en CDD pour les 50 ans et le site web, piégeur et technicien érosion, nouvelle équipe verte)

→ Glissement vieillesse technicité (GVT)

Chapitre 65 : Autres charges = + 4,1 % soit + 16 400 €

Indemnités aux récoltes = + 7 800 €. (Plan de gestion Lys Deûle + Frenêlet) **Attention !** Ce poste augmentera fortement les prochaines années avec la mise en œuvre des plans de gestion

→ Remboursement Flamand projet CRESETY = + 5 400 €

→ SmageAa = + 2 800 €

Chapitre 66 : Charges financières = - 10,07 % soit – 15 900 €

→ Pas d'emprunt nouveau depuis 2004

B. Les recettes réelles de fonctionnent = identiques (- 1 000 €)

Chapitre 70: Produits de services = + 24,38 % soit + 56 200 €

→ Diminution des prestations extérieures = diminution des remboursements du budget annexe :

→ Convention SIABNA en plus

Chapitre 73 : Fiscalité = – 9,08 % soit – 274 700 €

→ Budgétisation de la CCHF.

Chapitre 74 : Participation et subventions = + 60,68 % soit + 202 700 €

Département

- 7473 = - 28 800 €
  Plus de subventions équipes vertes
- 7477 = Europe = - 23 800 €
  Démarrage programme Interreg V

Agence de l'eau = - 24 100 € (démarrage PGE)
Communes budgétisées
CCHF en plus

Chapitre 75: Autres produits = 0 €

Chapitre 77: Produits exceptionnels = - 20 800 €

Pas de cession en 2016

Chapitre 013 : Remboursements de personnel = + 36 600 €

→ Recettes chèques déjeuner
→ Remboursements maladies et arrêts de travail

- **Rappel 002 = 1 035 900 €**

C. Les dépenses réelles d'investissement (avec reports) = - 52 % soit – 2 796 200 €

Chapitre 16 : Remboursement de la dette = - 20,26 % soit – 70 600 €

→ Pas de nouvel emprunt depuis 2014.

Chapitre 20, 21, 23: Dépenses d'équipements (avec reports) = - 55 % soit – 2 731 300 €

Les principales opérations d'investissement (avec les reports)

Les études
→ Etude Yser = 139 300 €
→ Etude Steenvoorde = 168 500 €
→ Vannage Grand Dam = 84 700 €
→ La Naviette = 175 000 €
→ ZEC 4 fils Aymon = 100 000 €
→ ZEC de Sercus = 96 000 €
→ ZEC de Steenbecque = 110 000 €
→ ZEC de la Levrette = 111 500 €
→ ZEC de Wormhout = 11 800 €
→ ZEC de Romarin = 11 000 €

Les acquisitions
→ Terrains = 104 000 €
→ Véhicules et matériel = 123 900 €

Les travaux
→ Station de Thiennes = 52 800 €
→ Frenêlet = 206 600 €
→ Plan de gestion Lys Deûle = 34 100 €
→ Courant de la Vignette = 111 800 €

D. Les recettes réelles d'investissement (avec reports et hors 1068) = + 15,15 % soit – 462 500 €

Chapitre 10 : FCTVA = - 477 600 € soit – 55 %

Chapitre 13 : Subventions d'équipement avec reports = + 54,16 % soit + 1 061 300 €

Les principales subventions d'équipements :

- → Europe = 1 982 800 € (+ 1 390 900)
- → Etat = 474 40 € (+ 18 800)
- → Région = 12 700 € (- 219 900)
- → Département = 136 100 € (- 8 500)
- → Agence de l'eau = 414 900 € (- 120 100)

Chapitre 16 : Emprunt = 0 €

Autres (23) = Remboursement d'avance = - 233 100 €

Opération pour compte de tiers – 45 = + 111 800 €

Récapitulatif des dépenses de l'USAN par catégorie de charges

Base dépenses réelles

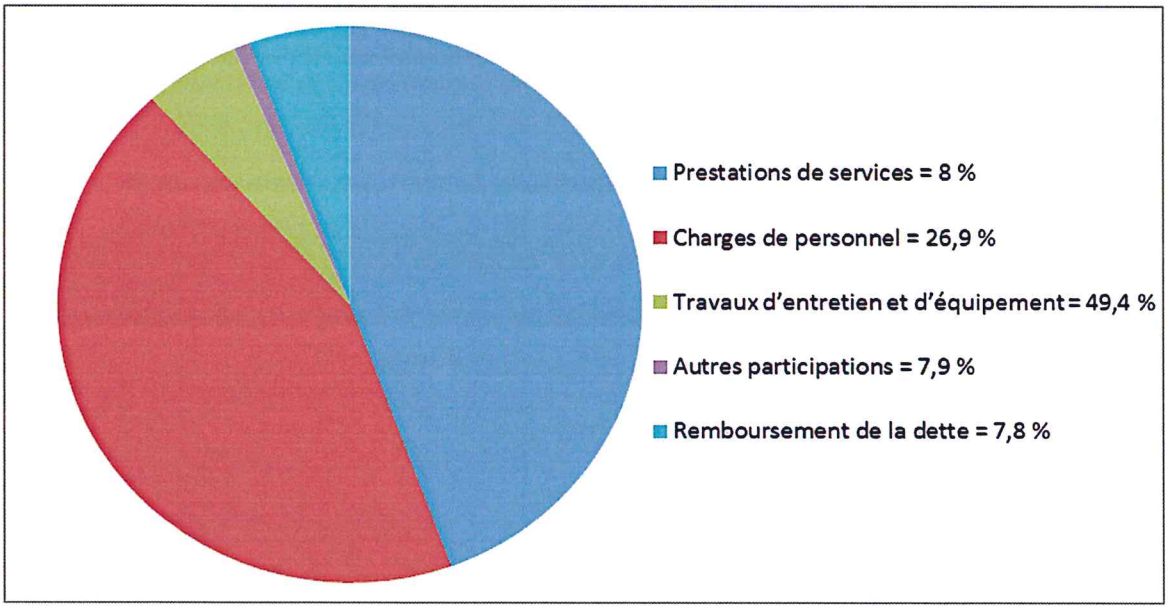

Récapitulatif des recettes de l'USAN par catégorie

Répartition des recettes par catégorie sur 7 155 265 € :

- cotisations = 44,4 %
- Subventions = 43,8 %
- FCTVA = 5,3 %
- Remboursement de personnel et autre = 0,9 %
- Remboursement de travaux et prestataire de services = 5,6 %

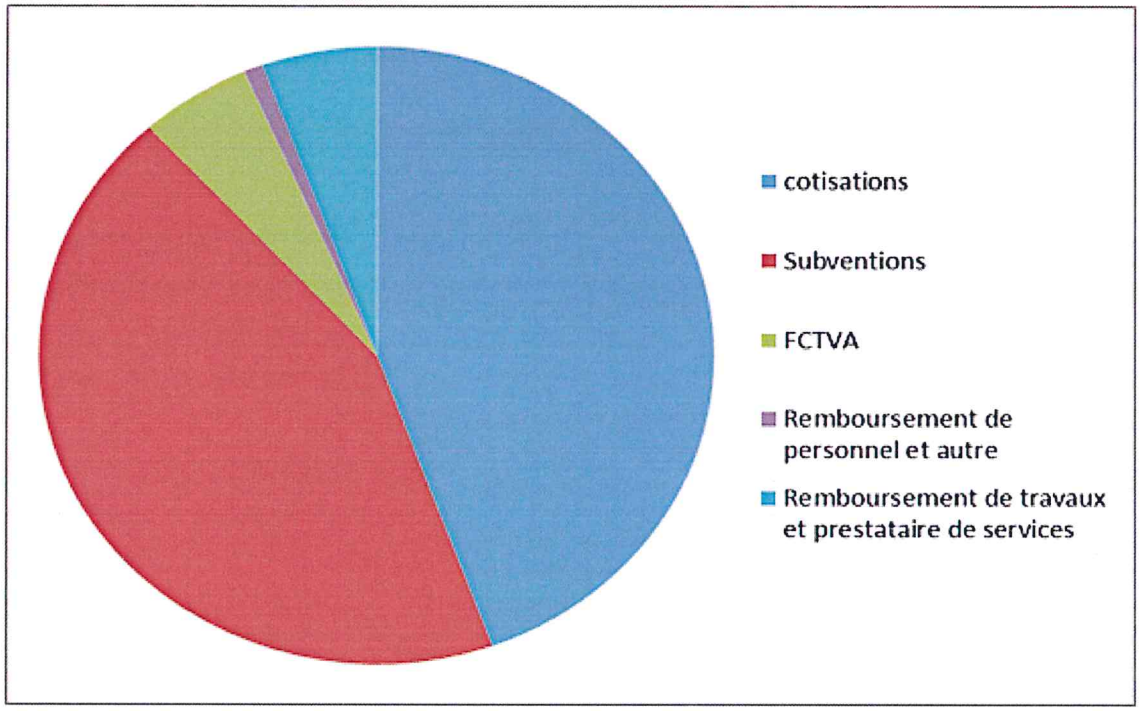

III Le compte administratif 2016 du budget Annexe

Introduction : Le budget Annexe de l'USAN voté hors taxes permet de décrire comptablement les opérations de service réalisées pour le compte de tiers ainsi que le prévoient les statuts du syndicat : Il s'agit notamment d'une soixantaine d'associations Foncières de remembrement, ASAD Nord de France, ASAD Renescure, ASAD Camphin en Pevele, 2 syndicats extérieurs, la 4ème section des Wateringues.

Ces services sont rendus moyennant tarification principalement dans les domaines techniques, administratifs et comptables.

1) **Les dépenses réelles de fonctionnement = + 7,5 % soit + 18 600 €**

→ Chapitre 011 : Charges à Caractère Générale = + 100 €
→ Remboursement au Budget Principal = + 22 817 €
→ Charges financière = - 4 300 €

2) **Les recettes réelles de fonctionnement = - 27 200 %**

→ ASAD en diminution
→

002 pour 2016 = 471 000 €

3) **Les dépenses réelles d'investissement avec reports = - 15 500 €**

→ Remboursement d'emprunt

4) **Les Recettes réelles d'investissement avec reports = 0 €**

001 pour 2016 = 26 700 €

IV. Le compte administratif 2016 du SIABNA

A. Les dépenses réelles de fonctionnement = 59 700 €

Prestation USAN = 32 500 €
Etude Viscourt Vignette (dont contrat résilié) = 15 600 €

B. Les recettes réelles de fonctionnement = 700 €

Rôles supplémentaires et remboursement d'assurance.

C. Les dépenses réelles d'investissement = 111 800 €

Travaux USAN.

D. Les recettes réelles d'investissement = 22 900 €

- 20 100 € de récupération de subvention
- 2 700 € de FCTVA

Au 1er janvier 2017, l'USAN intègre à son budget le solde soit = **3 487,21 €** en fonctionnement et **551 947,16 €** en investissement.

PARTIE N° 4 :

LES BUDGETS 2017 DE L'USAN

Les Budgets 2017 de l'Union Syndicale d'Aménagement Hydraulique du Nord

I Le budget principal 2017 = 11 488 800 €

Evolution 2011 à 2017

Années	Budgets de l'USAN
2011	9,7 M€
2012	10,9 M€
2013	13,7 M€
2014	20,2 M€
2015	14,2 M€
2016	9,6 M€
2017	11,5 M€

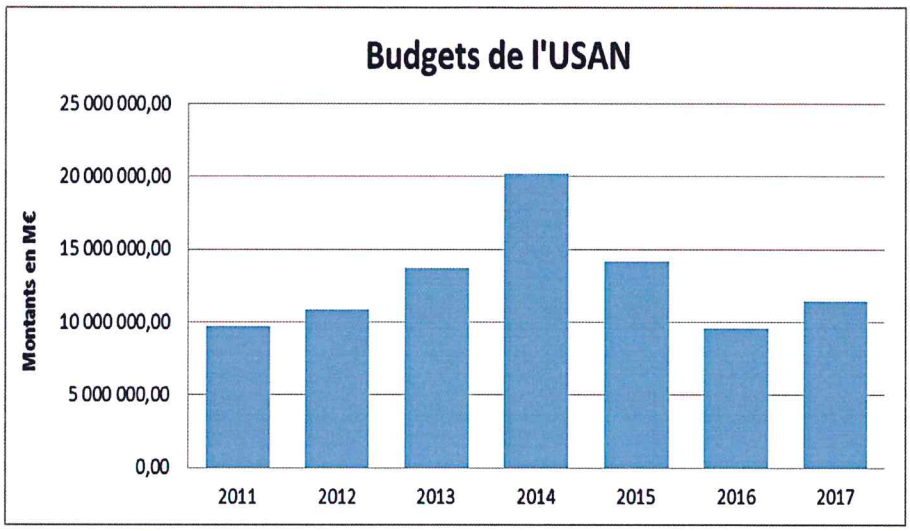

1) Les dépenses réelles de fonctionnement = + 5,8 % soit + 195 800 €

Chapitre 011 : Charges à caractère générale = + 16,2 % soit + 161 800 €

Quelques variations

→ 611 : contrat de prestation de service = + 71 000 €
Brochure et site internet LYSE
Application ECOSYSTEM
Site internet SAGE

→ 61521 : Entretien de terrain = + 42 000 €
Hydraulique douce

→ 615232 : Entretien de réseau = + 56 000 €
Convention de prestation avec associations d'insertion.

Chapitre 012 : Charges de personnel = + 2,7 % soit + 45 000 €

→ -1,4 % en 2016 = 3ème équipe verte + animatrice du SAGE

Chapitre 65 : Autres charges = + 2 % soit + 9 000 €

→ SmageAa + indemnités de récolte

Chapitre 66 : Charges financières = – 20 000 €

→ Diminution des intérêts.

Chapitre 022 : Dépenses Imprévues = 50 000 €

2) Les recettes réelles de fonctionnement = + 5,7 % soit + 194 000 €

Chapitre 70 : Produit de services = - 10 % soit – 20 000 €

→ Diminution du remboursement du budget annexe
ASAD Nord de France = - 15 000 €

Chapitre 73 et 74 : Fiscalité et subventions = + 6,3 % soit + 198 000 €

→ Chapitres indissociables si nous souhaitons avoir un comparatif : les cotisations même fiscalisées des communes apparaissaient au 74.

- Conseil Départemental = + 21 000 €, Europe = + 31 000 €, Agence de l'Eau = + 20 000 € (Plans de gestion et Interreg V)

→ Pas d'augmentation proposée des cotisations

Chapitre 75 : Autres recettes = 0 €

→ Chapitre ou étaient inscrites les participations des agents à l'achat de tickets restaurant désormais en 013.

Chapitre 77 : recettes exceptionnelles = 0 €

Chapitre 013 : Atténuation de charges = + 16 000 €

→ Excédent reporté après affectation (002) = 1 870 300 € environ (dont le SIABNA).

Total budget de fonctionnement = 5 760 400 €

3) Les dépenses réelles d'investissement = - 2,2 % soit – 95 800 €

Fin des opérations lourdes, nouveau cycle PAPI et Interreg

Chapitre 16 : Remboursement d'emprunt = - 4,3 % soit – 15 000 €

Chapitre 20, 21,23 : dépenses d'équipement = - 5,7 % soit – 222 800 €

Principales dépenses (avec les reports)

→ Les études

- Naviette = 175 000 € (R)
- ZEC de Steenvoorde = 101 000 € (dont reports)
- ZEC de la levrette = 100 000 € (R)
- ZEC de Borre = 55 000 € (dont reports)
- ZEC du Romarin = 110 000 €
- Plan de gestion Lys Deûle = 15 000 €
- Etang 4 fils Aymon = 100 000 € (R)
- ZEC de Sercus Steenbecque = 92 500 € (R)

→ Les travaux

- Yser = 50 000 €
- Bourre = 160 000 €
- ZEC de Borre = 492 000 €
- Plan de gestion Lys Deûle = 150 000 €
- Plan de gestion Nieppe = 100 000 €
- Plan de gestion Bourre = 160 000 €
- Becque du Mont Noir = 100 000 €
- Erosion = 63 000 €
- Ecosystem = 131 000 €
- Frenelet = 112 000 €
- Véhicules + pelle hydraulique = 377 800 €

RAR = 1 012 400 €

Total budget d'investissement = 5 728 400 €

4) Les recettes réelles d'investissement = - 63,2% soit – 2 279 000 €

Chapitre 10 : FCTVA = + 294 000 €

Chapitre 13 : Subventions = - 80,3 % soit – 2 688 300 €

Dont :
- Etat = 56 800 €
- Conseil Régional = 12 700 €
- Conseil Départemental = 0 €
- Agence de l'Eau = 149 700 €
- Europe = 1 221 900 €

Chapitre 16 : Emprunt = 0 €

Chapitre 024 : Cession = + 2 000 €

Chapitre 23 : + 112 000 €

RAR = 896 700 €
001 = 1 201 800 €
Total budget = 5 728 400 €

II. Le budget Annexe 2016 = 1 624 600 €

1) Les dépenses réelles de fonctionnement = - 18,2 % soit - 60 000 €

Chapitre 65 : Remboursement au budget principal = - 45 000 €

- SIABNA en moins.

Chapitre 66 : Charges financières = - 5 000 €

Chapitre 022 : Dépenses imprévues = - 10 000 €

2) Les recettes réelles de fonctionnement = - 4,6 % soit – 9 000 €

→ Diminution des prestations ASAD
→ SIABNA non comptabilisé : en fonction des prestations accomplies.

002 = 449 400 €

3) Les dépenses réelles d'investissement = + 405 000 €

Chapitre 16 : remboursement emprunt = - 7 500 €

Chapitre 23 : 379 500 €

Chapitre 45 : opération pour compte de tiers avec reports = + 405 000 €

→ Nouvelle opération Noréade sur la Libaude

001 = 50 700 €

4) Les recettes réelles d'investissement = + 455 800 €

Chapitre 45 : opération pour compte de tiers avec reports = + 405 000 €

1068 = 50 800 €

PARTIE N° 5 :

LES PERSPECTIVES PLURIANNUELLES

I. D'un point de vue statutaire et juridique

Au 1er janvier 2017, l'USAN a fusionné avec le SIABNA pour former un nouveau syndicat mixte ; cette opération a entrainé un afflux d'excédents de plus de 355 000 € qui permettra entre autre de ne pas réclamer de cotisations supplémentaires aux nouveaux membres du SIABNA en 2017 ; en 2018, la MEL devrait prendre le relais conformément à la loi MAPTAM de 2014 qui a créé une compétence obligatoire « GEMAPI » au sein du bloc communal.

Si l'année 2016 a permis de lever quelques doutes sur la mise en œuvre de cette compétence (notamment en matière de représentation – substitution) le contour de celle-ci reste très flou ; la définition avancée par certains permet de penser que tout ce qui concoure à la lutte contre les inondations et à la gestion des milieux aquatiques sur un bassin versant cohérent est de l'ordre de la « GEMAPI ».

C'est également l'avis des élus de l'USAN ; C'est pourquoi en attendant plus de précision, il est proposé de ne pas modifier pour l'instant les cartes de compétences inscrites dans les statuts.

Par ailleurs, la prise de compétence « GEMAPI » par les intercommunalités entrainera forcément une réflexion sur la gouvernance de l'USAN dès 2018.

C'est un des enjeux que notre syndicat devra relever tout en gardant ses principes qui font sa force ; la solidarité et le respect de tous les territoires.

II. L'évolution prévisionnelle du personnel :

La prise de compétence de la GEMAPI par les intercommunalités a déjà des conséquences pratiques ; en effet et fort logiquement, celles-ci tentent d'harmoniser du mieux possible cette compétence sur leur bassin de vie même si d'un point de vue hydraulique, certains de leur territoire seront « coupés » des bassins versants cohérents.

Aussi, la CCFL dont 7 communes sur 8 adhérent à l'USAN souhaite y intégrer également la ville de Lestrem pourtant en aval du bassin versant de Béthune.

De même, la CCHF souhaite intégrer à l'USAN 7 communes en amont du bassin de l'Yser et des Watteringues mais non intégrées aux sections de Wateringues.

Notre syndicat se doit de répondre favorablement à ces problématiques légitimes posées par les nouveaux adhérents que constituent les intercommunalités et doit s'adapter en conséquence notamment dans l'organisation du personnel.

Ainsi, une 3ème brigade verte a été constituée en 2016 et une nouvelle animatrice du SAGE a été recrutée pour permettre à l'ingénieur qui occupait ce poste de se consacrer pleinement à sa mission de prévention des inondations (Etudes sur les ZEC et aménagements d'hydraulique d'eau douce).

Du fait donc de la demande légitime des intercommunalités, l'USAN se doit également d'envisager de recruter 2 nouveaux postes techniques dont un conducteur de travaux financés principalement par les nouvelles cotisations.

Enfin, l'autofinancement net dégagé par l'USAN au cours des dernières années permet d'apporter à la population ce service supplémentaire.

ORGANIGRAMME DE L'USAN AU 1er JANVIER 2017

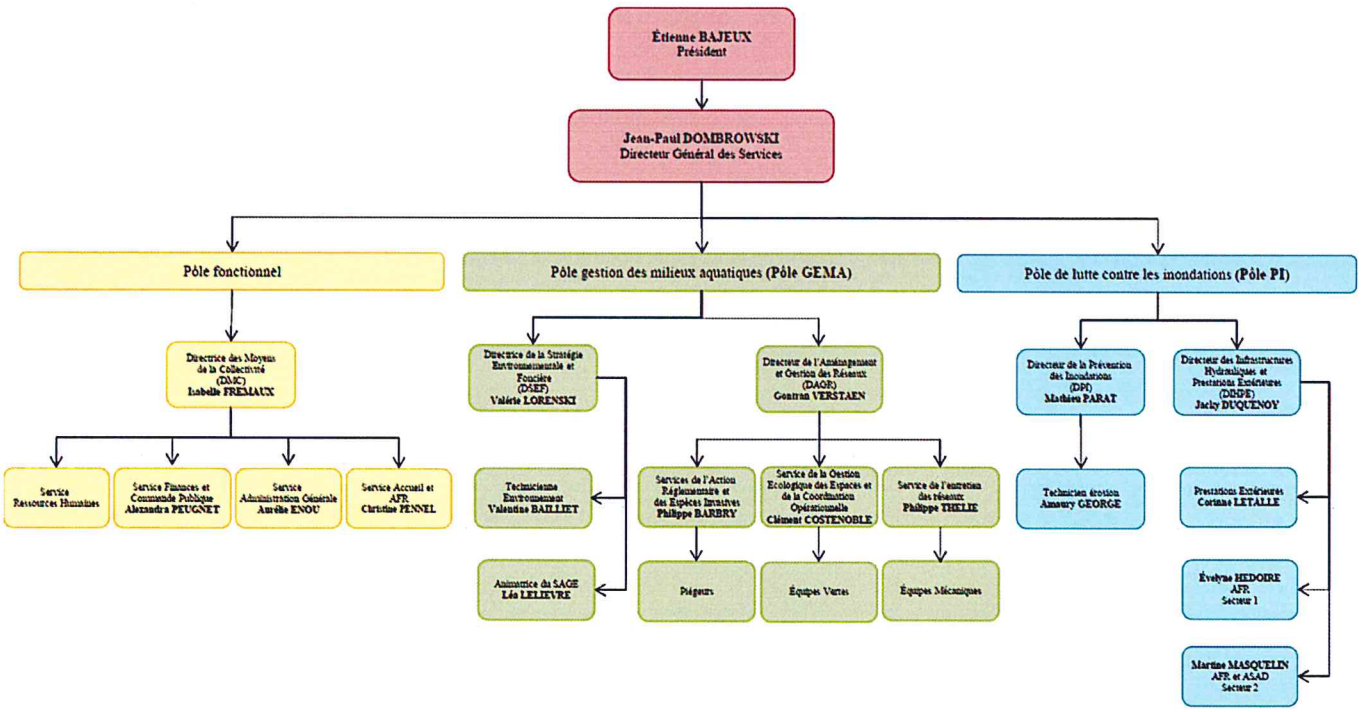

III. <u>D'un point de vue technique et financier :</u>

Il est rappelé que sous réserve de précision complémentaire, l'USAN estime que ses missions actuelles sont toutes à intégrer dans la compétence « GEMAPI » (en clair, avant 2014, l'USAN faisait de la GEMAPI sans le savoir).

A ce titre, les travaux et l'entretien réalisés par notre syndicat sont financés et planifiés sur plusieurs années notamment dans le cadre des PAPI, des projets Interreg et des plans de gestion votés par le comité syndical de l'USAN. On notera ainsi la mise en œuvre des plans de gestion écologique suivants :

Récapitulatif et avancée des Plans de Gestion au 1er février 2017

Plan de Gestion	Début de l'étude	Linéaire concerné en km	Etat de la démarche au 1er février 2017	
			Partie ETUDE	Partie REGLEMENTAIRE
Méteren Becque	2009	48.75	Terminée Validée par le SIA Estaires en mars 2011	Enquête publique du 26 mai au 26 juin 2015 **Mise en œuvre depuis le 28/12/2015**
Bourre	2010	27.5	Terminée Validée par le SIA Bourre en mars 2012	Enquête publique du 6 juin au 8 juillet 2016 **Mise en œuvre depuis le 14/12/2016**
Frênelet	2010	52	Terminée Validée par le SIA Lys Deule en septembre 2011	Dossier déposé au service de police de l'eau le 16 juillet 2012 En attente de l'enquête publique **Dossier d'urgence réalisé du 13 septembre 2016 au 27 janvier 2017**
Nieppe/Canal Hazebrouck	2010	52	Terminée Validée par le SIA Bourre en mars 2012	**Enquête publique du 21 septembre au 24 octobre 2016** En attente de l'arrêté préfectoral
Yser	2011	160	Terminée Validée par le SIA Yser en novembre 2013	Enquête publique du 22 février au 22 mars 2016 **Mise en œuvre depuis le 26/09/2016**
Grande Becque Saint Jans	2011	47	Terminée Validée par le SIA Saint Jans en novembre 2012	**Enquête publique du 26 septembre au 26 octobre 2016** En attente de l'arrêté préfectoral
Plate Becque Borre Becque	2011	97	Terminée Validée par le SIA Bourre en novembre 2012	**Enquête publique du 6 février au 8 mars 2017**
Lys / Deûle	2011	385	Terminée Validation du SIA Lys Deûle en novembre 2012	Enquête publique du 5 octobre au 6 novembre 2015 **Mise en œuvre depuis le 13/06/2016**
Longue Becque et Melde	2013	60	Terminé Validation par les élus en février 2014	Dossier déposé au service de police de l'eau le 23 février 2015
Libaude	2015	20.84	Présentation en Commission de Bassin en octobre 2015 – en attente de compléments pour validation	En cours

Egalement dans ces programmes et dans les années à venir, de futures zones d'expansion de crue (ZEC) sont à l'étude. Celles-ci concernent les communes de :

- La ZEC de Terdeghem/Steenvoorde
- La ZEC de la levrette à Saint Jans Cappel
- La ZEC de Steenbecque
- La ZEC de Sercus
- La ZEC du Romarin à Morbecque
- La ZEC de Worhmout
- La ZEC d'Arnèke

Avec ces futures ZEC, il est prévu :

- De déplacer le barrage du Grand Dam :

Le barrage du Grand Dam à Morbecque a été restauré voici plus d'une dizaine années. Hélas, des fuites sont apparues au droit des bajoyers et, à la lecture des diagnostics, il est préférable de déplacer le barrage en amont du sas existant en brique. De ce fait, il a été décidé de réaliser une rivière de contournement au droit du barrage et d'adapter la gestion automatisée du barrage des Capucins à Merville pour rétablir la libre circulation des poissons.

- D'aménager la Naviette de Seclin en partenariat avec la Métropole Européenne de Lille:

Une convention a été signée cette année entre l'USAN et la MEL pour lancer une mission de maîtrise d'œuvre pour concrétiser à terme sur le terrain le projet d'étanchéité de la Naviette de Seclin.

- D'étudier la faisabilité de réaliser des bassins de rétention sur les communes de Bondues, Verlinghem et Ennetières en Weppes.

En complément, l'USAN développe également un programme d'aménagement en hydraulique douce dont le programme 2017 et détaillé ci-après :

Aménagement Erosion :

Travaux réalisés en 2017 :

Commune	Type d'aménagement
Noordpeene	130 ml de fascines de saule mort
Eecke	224 ml de fascines de saule mort 140 ml de haies
Broxeele	250 ml de haies
Saint Sylvestre-Cappel	6 ml de diguettes végétales

Showroom USAN (Borre)	40 ml de haies 30 ml de fascines de saule (mort et vivant) 9 ml de diguettes végétales 20 ml de fossés à redents 10 ml de noues enherbées
Saint Jans-Cappel	65 ml de fascines de saule vivant
Total	**924 ml d'aménagements anti-érosion**

Entretien des aménagements de lutte contre l'érosion:

Commune	Type d'aménagement
Terdeghem	905 ml de haies
Boeschèpe	746,50 ml de haies 179 ml de fascines de saule vivant
Eecke	40 ml de diguettes végétales
Saint Sylvestre-Cappel	18 ml de diguettes végétales
Saint Jans-Cappel	110 ml de fascines de saule vivant 1 634 ml de haies 120 ml de noues enherbées
Total	**3 752,50 ml d'aménagements anti-érosion**

Total des aménagements de lutte contre l'érosion sur le territoire USAN : 4 676,5 ml.

Enfin, d'un point de vue strictement financier, et pour mener à bien les programmes développés plus haut, et au vu de l'autofinancement net dégagé, il est proposé ni de relever les taux de cotisations des membre de l'USAN ni d'avoir recours à l'emprunt en 2017.

Restauration écologique – Frayère en eau dans la Zone d'Expansion de Crue de Borre *(Hazebrouck)*.